

Direction des ressources humaines
Service ressources et pilotage RH

RAPPORT N° 2026-1 – 1 . 6 . 6

au CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 09/03/2026

Mise à jour du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental. Budget général.

Le présent rapport a pour objet de vous proposer une actualisation du tableau indicatif des grades et emplois du personnel départemental afin de tenir compte de l'évolution des besoins des val-de-marnais, des engagements du projet d'administration, des orientations prioritaires de notre collectivité et des nécessités des services départementaux.

1. Autorisation de recrutements de contractuels (L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique) conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique sur des emplois déjà créés.

Compte tenu de la difficulté à recruter des titulaires sur les emplois de la collectivité, des besoins de la collectivité et de la nécessité d'assurer la continuité du service public, il est proposé d'autoriser le recrutement de contractuels (article L. 332-8 2°) à défaut de candidats titulaires. Ces recrutements, sur des contrats pouvant aller jusqu'à 3 ans, permettront de garantir l'attractivité de la collectivité et de sécuriser le personnel recruté le cas échéant.

Il est donc proposé d'ouvrir à la voie contractuelle les emplois suivants :

- 1 emploi d'administrateur pour exercer les missions de chargé de mission à la direction de l'Éducation et des Collèges ;
- 1 emploi d'ingénieur en chef pour exercer les missions de chargé de mission à la direction de l'Éducation et des Collèges ;
- 12 emplois d'attaché pour exercer les missions de :
 - Chargé de mission à la direction de l'Éducation et des Collèges (3),
 - Responsable de service à la direction de l'Éducation et des Collèges (1),
 - Responsable de service à la direction de la Logistique (1),
 - Directeur adjoint à la direction des Relations à la Population (1),
 - Chargé de projet à la direction des Relations à la Population (1),
 - Responsable de service à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative (1),
 - Responsable de la conservation des collections à la direction des Archives départementales (1),
 - Journaliste reporter d'images à la direction de la Communication (1),
 - Conseiller en organisation à la direction de la Transformation publique (1),
 - Chargé des relations sociales à la direction des Ressources humaines (1) ;
- 4 emplois d'ingénieur pour exercer les missions de :
 - Chargé de mission à la direction de l'Éducation et des Collèges (2),

- Responsable de la cellule ITO à la direction des Espaces verts et du Paysage (1),
- Responsable plan de gestion durable à la direction des Espaces verts et du Paysage (1) ;
- 1 emploi d’infirmier pour exercer les missions d’infirmier à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;
- 1 emploi d’attaché de conservation du patrimoine pour exercer les missions de chargé de la programmation culturelle à la direction de la Culture ;
- 5 emplois de médecin pour exercer les missions de :
 - Responsable de service à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (2),
 - Chirurgien-dentiste à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1),
 - Médiateur en santé à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1),
 - Pédopsychiatre à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1) ;
- 2 emplois d’infirmier en soins généraux pour exercer les missions d’infirmier coordinateur à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;
- 8 emplois de puéricultrice pour exercer les missions de :
 - Infirmier coordinateur à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1),
 - Référent pédagogique à la direction générale (1),
 - Puéricultrice à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (6) ;
- 5 emplois de cadre de santé pour exercer les missions de puéricultrice à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;
- 1 emploi d’assistant de conversation pour exercer les missions d’archiviste à la direction des Archives départementales ;
- 4 emplois de rédacteur pour exercer les missions de :
 - Assistant de direction à la direction de la petite Enfance (1),
 - Référent technique à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative (1),
 - Responsable animation à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative (1),
 - Secrétaire à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé (1) ;
- 2 emplois de techniciens pour exercer les missions de :
 - Responsable de secteur à la direction des Bâtiments (1),
 - Responsable de secteur à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative (1) ;
- 1 emploi d’animateur pour exercer les missions de responsable animation à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative (1) ;
- 1 emploi d’adjoint administratif pour exercer les missions de responsable d’équipe à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative ;
- 1 emploi d’agent de maîtrise pour exercer les missions d’agent de maintenance à la direction de la Jeunesse, des Sports, des Villages Vacances et de la Vie associative ;
- 3 emplois d’adjoint technique pour exercer les missions de :
 - Gestionnaire de pools à la direction de la Logistique (1),
 - Opérateur imprimerie à la direction de la Logistique (1),
 - Électricien à la direction des Bâtiments (1).

La rémunération de ces agents contractuels sera établie selon l’expérience professionnelle, les grilles propres à chacun des grades correspondants et dans le respect de la délibération relative au régime indemnitaire de la collectivité.

2. Recrutement de 6 contractuels en contrat à durée indéterminée conformément à l'article L. 332-12 du Code de la fonction publique.

6 agents remplissent les conditions pour bénéficier d'un contrat à durée indéterminée. Conformément à la réglementation en vigueur, il est procédé à la conclusion de contrats de droit public à durée indéterminée avec les agents concernés, dans les conditions suivantes :

- 1 emploi relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux, rémunéré par référence à l'indice brut 478 – indice majoré 420, pour exercer les missions de travailleur social à la direction de l'Action sociale, de l'Insertion et des Parcours Emploi ;
- 1 emploi relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux, rémunéré par référence à l'indice brut 478 – indice majoré 420, pour exercer les missions de conseiller conjugal à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;
- 1 emploi relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, rémunéré par référence à l'indice brut 499 – indice majoré 435, pour exercer les missions de chargé de mission à la direction de l'Autonomie ;
- 1 emploi relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, rémunéré par référence à l'indice brut 567 – indice majoré 485, pour exercer les missions de chargé de suivi et contrôle ESMS à la direction de l'Autonomie ;
- 1 emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, rémunéré par référence à l'indice brut 401 – indice majoré 376, pour exercer les missions de collaborateur autonomie à la direction de l'Autonomie ;
- 1 emploi relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, rémunéré par référence à l'indice brut 415 – indice majoré 377, pour exercer les missions de coordinateur administratif et culturel à la direction de la Culture.

3. Création de 13 emplois par suppression simultanée de 13 emplois dans le cadre d'évolution d'organigramme.

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes notamment lors de mouvements de personnels tels que des mutations externes, de la mobilité interne ou des départs à la retraite.

Il est précisé que, si les emplois créés ne peuvent être pourvus par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 à L. 332-14.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de médecin territorial de 2^{ème} classe pour assurer les missions de juriste à la direction de la Protection maternelle et infantile et Promotion de la Santé ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur pour assurer les missions de chargé de mission RH à la direction de l'Éducation et des Collèges ;
- Création de 1 emploi de rédacteur par suppression de 1 emploi d'adjoint administratif pour assurer les missions d'assistant de service – gestionnaire immobilier à la direction des Affaires juridiques et patrimoniales ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe pour assurer les missions de chargé de suivi des risques liées aux biens départementaux à la direction des Affaires juridiques et patrimoniales ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe pour assurer les missions de chargé de gestionnaire foncier à la direction des Affaires juridiques et patrimoniales ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de chargé de projet communication numérique à la direction de la Communication ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de technicien pour assurer les missions de journaliste reporter d'images-motion designer à la direction de la Communication ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur principal 1^{ère} classe pour assurer les missions de chargé d'évaluation qualité à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse ;

- Création de 1 emploi d'administrateur par suppression de 1 emploi d'attaché pour assurer les missions de chargé de mission à la direction de l'Éducation et des Collèges ;
- Création de 2 emplois d'attaché par suppression de 2 emplois de médecin hors classe pour assurer les missions de responsable de territoire enfance à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur pour assurer les missions de responsable de territoire enfance à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- Création de 1 emploi d'attaché par suppression de 1 emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe pour assurer les missions de responsable de territoire enfance à la direction de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse.

4. Suppression de 2 emplois dans le cadre d'une évolution d'organigramme.

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes.

Suite aux ajustements d'organisation, il est proposé d'adopter les modifications suivantes :

- Suppression de 1 emploi de rédacteur assurant les missions d'agents de protection des collèges à la direction de l'Éducation et des Collèges ;
- Suppression de 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe assurant les missions de secrétaire à la direction de la Voirie et des Mobilités.

5. Création de 3 emplois dans le cadre d'une évolution d'organigramme.

L'évolution de l'activité des services en lien avec les besoins de la population amène régulièrement les directions et services à réévaluer et à adapter les missions des postes :

- Création de 1 emploi de puéricultrice pour assurer les missions de directeur adjoint d'établissement à la direction de la petite Enfance ;
- Création de 2 emplois d'auxiliaire de puériculture pour assurer les missions d'agents auprès d'enfants à la direction de la petite Enfance.

Au terme de ces modifications, les effectifs budgétaires inscrits au tableau indicatif des grades et emplois du budget général s'établissent à 7 113 emplois ouverts.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil départemental,

Rapport présenté par :
M. WEIL
Vice président du Conseil départemental

